

Covid-19

Actu AFM

[Vaccin Covid-19 : un deuxième rappel pour les 18-60 ans à risque et leurs aides à domicile | AFM Téléthon \(afm-telethon.fr\)](#)

Vaccin Covid-19 : un deuxième rappel pour les 18-60 ans à risque et leurs aides à domicile
Une nouvelle injection de vaccin contre la Covid-19 est désormais ouverte aux personnes majeures les plus vulnérables et à leurs aidants, notamment.

Depuis fin juillet 2022, toute personne âgée de 18 ans à 60 ans et à risque de développer une forme grave de Covid-19 est éligible à un deuxième rappel de vaccin. Cette recommandation du ministère de la santé et de la prévention concerne également l'entourage des personnes immunodéprimées ou vulnérables, les femmes enceintes dès le premier trimestre, les professionnels de santé, les salariés du secteur de la santé et du secteur médico-social, les aides à domicile intervenant auprès de personnes vulnérables, les professionnels du transport sanitaire et les pompiers quel que soit leur âge, leur mode d'exercice et leur état de santé.

Leur nouvelle injection est à prévoir dès 6 mois après le précédent rappel ou, s'ils ont contracté la Covid-19 depuis, dès 3 mois après l'infection.

Un bouclier protecteur consolidé

La décision gouvernementale suit à la lettre l'avis de la Haute autorité de santé, [publié le 13 juillet](#). Elle est motivée par la nécessité de renforcer la protection des plus vulnérables face au virus de la Covid-19 en raison de leur état de santé (comorbidités), dans un contexte de forte circulation de variants très contagieux.

Pour mémoire, deux rappels de vaccin contre la Covid-19 étaient [déjà recommandés](#) aux personnes âgées de 60 ans et plus quel que soit leur état de santé, ainsi qu'aux personnes sévèrement immunodéprimées comme celles qui prennent un traitement immunosuppresseur fort, par exemple pour une [myopathie inflammatoire](#) ou une [myasthénie auto-immune](#).

Un risque encore très présent

En complément, les bonnes pratiques de prévention restent plus que jamais de mise. Il reste ainsi fortement recommandé de continuer à porter un masque dans tous les lieux clos et les grands rassemblements, d'aérer les locaux partagés 10 minutes toutes les heures, de se laver les mains à l'eau et au savon ou au gel hydroalcoolique à intervalles réguliers dans la journée, de réaliser un test au moindre symptôme évocateur de Covid-19 ou en cas de contact avec une personne contaminée... et de s'isoler en cas de résultat positif !

Pour en savoir plus :

[Symptômes, gestes barrières, cas contact et isolement les conseils de l'Assurance maladie](#)

Sources

[Deuxième rappel vaccinal contre le COVID-19 : élargissement de l'éligibilité et maintien de la mobilisation durant la période estivale](#)

Direction générale de la Santé
20 juillet 2022

[Extension du deuxième rappel de vaccination contre le COVID-19 aux professionnels du secteur de la santé et du médico-social.](#)

Direction générale de la Santé
26 juillet 2022